

Synthèse prime vélo:

Conditions d'achat : facture postérieure au 1 er septembre 2020

<u>Personnes éligibles</u>: personnes habitant ou travaillant sur une commune du Bassin de Pompey

Matériel éligible :

Neuf ou occasion (avec facture)

 Vélo classiques, vélos à assistance électrique, vélos utilitaires (comme les triporteurs), équipement (cadenas, éclairage, vêtement de pluie, sacoches, porte bébé, remorque). La prime pour de l'équipement est seulement versée dans le cas d'une demande de prime vélo. Plusieurs équipements différents peuvent être subventionnés, c'est la somme des achats qui est prise en compte

Montant de la subvention : aide bonifiée pour les revenus plus modestes, elle peut aller jusqu'à 450€.

<u>Plafond de ressources (Revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'imposition sur les revenus)</u>

(Mise à jour 01/01/2020)

(
Nombre de personnes	Plafond de ressources (revenu fiscal de						
composant le ménage							
	référence)						
1	19 074 €						
2	27 896 €						
3	33 547 €						
4	39 192 €						
5	44 860 €						
Par personne supplémentaire	+ 5 651 €						

		Barème prime vélo Bassin de Pompey								
		VAE		Vélo urbain et		Vélo		Surprime		
				assimilé		familial/utilitaire		équipement		
		Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème							
	Taux d'aide	50%	20%	50%	20%	50%	20%	50%	20%	
	Montant maximum subvention	300€	100€	135€	45€	450€	150€	45€	15€	

<u>Informations complémentaires</u> et retrait des formulaires de demande : sur la page internet https://www.bassinpompey.fr/primevelo et en version papier à l'accueil du Bassin de Pompey.